

Philippe Robert¹

Une vague de jeunes chercheurs²

Comment fêter son quarantième anniversaire ? Tous les dix ans, nous nous posons la question et la réponse varie. Tantôt, on a privilégié un regard rétrospectif de sociologie des sciences sur une puis deux décennies de la revue, tantôt on a confronté analyse interne et analyse externe des mutations de la revue et du champ.

Pour cette quatrième échéance, on s'est décidé à changer d'exercice.

Déviance & Société a choisi d'organiser un concours pour les jeunes chercheurs, ceux qui ont soutenu leur thèse postérieurement au 1^{er} janvier 2011 ou qui sont encore en train de la rédiger.

Le Comité éditorial en a confié la mise en œuvre à un Groupe de travail de cinq membres pris en son sein dans quatre pays différents : Alexia Jonckheere³, André Kuhn⁴, Franco Prina⁵, Philippe Robert⁶ et Grégory Salle⁷.

Manifestement, l'initiative a trouvé un écho : le Groupe de travail a reçu 17 propositions. En quelques mois, il lui a donc fallu réunir 51 évaluations et, pour cela, mobiliser des experts dans dix pays différents. Il faut les remercier : tous ont remis un avis longuement circonstancié⁸ dans les délais assez brefs qu'il avait fallu imposer.

Dix articles ont passé la phase d'admissibilité. Ils ont ensuite été classés : le règlement prévoyait de retenir un maximum de sept lauréats⁹.

¹ Directeur de recherches émérite au CNRS (CESDIP)

² DS – MH – CAIRN - CESDIP – GERN, Interlabo pour les quarante ans de la revue *Déviance & Société*, Paris, CIRN, 8 décembre 2017

³ Direction Opérationnelle Criminologie, Institut National de Criminalistique et de Criminologie (INCC), Bruxelles, alexia.jonckheere@just.fgov.be.

⁴ Centre romand de recherche en criminologie, Faculté de droit, Université de Neuchâtel. andre.kuhn@unine.ch

⁵ Dipartimento di Culture, Politica e Società, Università di Torino, franco.prina@unito.it

⁶ Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines (UVSQ), Université de Cergy Pontoise (UCP). probert@cesdip.fr

⁷ Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSÉ), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Université de Lille. gregory.salle@univ-lille.fr

⁸ Dans les revues comparables, on trouve peu de fiches de lecture aussi détaillées que celle proposée aux évaluateurs.

⁹ Les trois derniers admissibles ont été encouragés à présenter à la revue selon la procédure ordinaire une version corrigée de leur article.

A une exception près, ils n'avaient jamais soumis d'article à la revue ; bon nombre d'entre eux appartiennent d'ailleurs à des laboratoires dont les membres n'avaient jamais publié dans *Déviance & Société*. Souvent, ces formations se situent à la périphérie du champ des normes et des déviances. Pareil constat donne du sens à l'expérience.

Le second objectif poursuivi par le concours – l'investissement de thèmes insuffisamment étudiés – a connu un succès inégal. A des degrés divers, plusieurs lauréats (Léonard, Larregue) mettent en œuvre une analyse quantitative. La criminalité économique et financière est abordée, mais marginalement, par l'un des articles (Guénot). En revanche, les candidats qui se sont attachés au cybercrime et à la délinquance environnementale n'avaient pas encore atteint le niveau de maturité qui leur aurait permis de figurer parmi les lauréats. Sur ce point, donc, les résultats ne sont que partiels et les efforts pour développer l'investissement de ces champs devront être poursuivis.

Deux articles – Castagnino et Larregue – peuvent être classés en sociologie des sciences. Quoique dans des genres et sur des thèmes très différents – le premier s'attache à la floraison des *surveillance studies*, l'autre à la *racial invariance thesis* –, ils manifestent des réticences européennes face à des développements anglo-américains. Ils renouvellent un volet de sociologie de la déviance auquel la revue s'est toujours attachée.

Un troisième – Boukir – produit une minutieuse monographie ethnologique du commerce de stupéfiants.

Les autres s'attachent à l'analyse d'institutions pénales – Bonnet et Guénot à la police, Léonard aux tribunaux, Charbit aux prisons – mais, il va sans dire, sous des angles particuliers.

Bonnet scrute les conséquences de l'extension aux petits fonctionnaires de police de la capacité à intervenir dans les procédures pénales comme auxiliaire des magistrats. Il s'agit des conséquences sur les agents pas de celles sur la qualité du travail fourni, notamment sur la qualité des procès-verbaux.

Guénot s'attache au développement de groupes réunissant policiers et fonctionnaires des finances et de la douane pour cibler non pas la grande criminalité financière mais le petit crime organisé (principalement le trafic de stupéfiants).

Léonard – dont je regrette fort qu'il n'ait pu, pour des raisons familiales, venir aujourd'hui - suppute les dégâts du nouveau management public dans les tribunaux.

Enfin Charbit montre la difficulté d'institutionnaliser une participation des détenus à la gestion de la prison.

Le Groupe de travail serait heureux que leur succès à ce concours les aide dans le difficile parcours du combattant que constitue maintenant l'entrée des jeunes chercheurs dans la carrière scientifique.

La préoccupation pour un début de carrière devenu exagérément difficile, l'écho recueilli par ce concours, le souci d'élargir à de nouveaux thèmes l'étude des normes et des déviances, celui d'agrandir le bassin de recrutement de ses contributeurs... toutes ces raisons inclinent le Groupe de travail à recommander au Comité éditorial de renouveler l'expérience de ce concours, par exemple tous les cinq ans.